

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012**

L'an deux mil douze et le vendredi 30 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Claude CHARPENTIER qui donne procuration à Monsieur Jacques IELSCH ;
- Monsieur Jean-Pierre CROQUET, absent.

Monsieur Loïc MARTIN a été nommé secrétaire de séance.

---

Le conseil vote l'approbation du compte rendu du 03 février 2012.

Monsieur André PITOU interroge Monsieur le Maire concernant les absences répétées de Monsieur Jean-Pierre CROQUET, conseiller municipal. Monsieur le Maire répond qu'il n'a aucune nouvelle.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **DEVIS DIVERS ET AVENANTS POUR LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE**

Le Conseil Municipal décide l'achat de divers équipements pour la nouvelle cantine (vaisselle supplémentaire, escabeaux, extincteurs, aspirateur).

Des informations seront prises également sur les exercices d'évacuation en cas d'incendie.

Quatre avenants au marché de travaux sont acceptés :

### Lot n°8 (isolation – plâtrerie) Entreprise La plâtrerie Sénonaise:

*Avenant n°1* : Afin de respecter les règles de sécurité, le cabinet SOCOTEC demande l'installation d'un ferme-porte automatique sur les bloc- portes de l'office. Le montant de la fourniture et pose s'élève à 201€ HT.

*Avenant n°2* : Pour fermeture entre la réserve et le vide-sanitaire, il est décidé l'installation d'un bloc-porte isolant. Le coût s'élève à 210€ HT.

### Lot n°11 (Carrelage) Entreprise ART et TECH :

*Avenant n°2* : Afin de protéger des coups de pieds les jambages des lavabos des sanitaires, il est décidé de réaliser un revêtement en carrelage. Le montant des travaux s'élève à 800€ HT.

### Lot n°09 (Électricité) Entreprise INEO :

*Avenant n°1* : suite à l'acquisition de nouveaux équipements électriques de puissance plus élevée, en cuisine, il s'avère nécessaire de passer du tarif bleu au tarif jaune. Le montant lié à ces modifications s'élève à 5 950€ HT.

Le conseil reporte sa décision concernant l'avenant n°1 du lot peinture, au prochain conseil afin d'avoir de plus amples explications de l'architecte.

## **RESILIATION DU CONTRAT GAZ ANCIENNE CANTINE ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GAZ MAIRIE**

Suite à l'ouverture de la nouvelle cantine scolaire rue de la Porte du Moulin, le contrat gaz de l'ancienne cantine est résilié.

Le contrat de fourniture de gaz du bâtiment de la mairie arrivant à expiration, le conseil décide de mettre en concurrence divers fournisseurs. Un rendez-vous avec Gaz de France Provalys pourrait également être pris afin de rediscuter l'ensemble des contrats.

## **DEVIS PLANTATION ARBRES**

Le conseil accepte le devis de l'entreprise BRIOIS Pascal d'un montant de 914.70€ HT pour l'achat de végétaux au groupe scolaire, rue St Edme et au foyer rural.

Malgré les traitements réalisés, il a encore été constaté la présence ponctuelle de chenilles processionnaires dans les cours des écoles. Afin de régler définitivement ce problème, le conseil s'est prononcé à la majorité pour l'abattage des sapins à l'automne prochain et la replantation d'autres essences.

## **CONVENTION AICPYS**

Le conseil décide de reconduire la convention passée avec l'Association Intermédiaire des cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines, qui définit les conditions de mise à disposition de personnel intérimaire à la mairie.

## **BESOIN EXCEPTIONNEL EN HEURES COMPLEMENTAIRES AU SECRETARIAT**

En prévision de l'arrêt de travail pour congé maladie d'une salariée pendant quatre semaines, le conseil accepte d'assurer son remplacement par la création de 105 heures complémentaires pour besoin exceptionnel de service .

## **DECISION DE SOLICITER UN CUI-CAE**

Suite à la construction de la nouvelle cantine scolaire, et aux besoins supplémentaires d'heures pour le ménage, le Conseil Municipal, décide de solliciter un contrat aidé à Pôle Emploi (Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement à l'Emploi). L'aide de l'Etat est de 80% sur la base du SMIC, pour une durée de 22 heures hebdomadaires.

## **FRAIS DE SCOLARITE COMMUNE DE BRAY-SUR-SEINE**

Le Maire fait part au conseil du titre de recette émis par la commune de Bray-sur-Seine à la commune de Sergines, d'un montant de 1 418.80€ concernant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2011-2012 pour deux élèves domiciliés à Sergines qui suivent leur scolarité à Bray-sur-Seine.

Ces élèves ayant commencé leur formation primaire à Bray-sur-Seine, ils sont en droit de la terminer jusqu'à l'entrée au collège. La commune se doit donc de prendre en charge les frais.

## **FIXATION DU PRIX DU M3 D'EAU POUR LES PARTICULIERS ET AGRICULTEURS**

Le nouveau prix du m<sup>3</sup> d'eau et de son rejet à l'assainissement pour la facturation 2012 –2013 sera augmenté de 2,3 % pour compenser l'inflation et financer les travaux de renouvellement des canalisations en cours. Le prix actuel passe de 0.617 € HT à 0.631 € HT le m<sup>3</sup> d'eau.

Le prix de l'eau consommé par les agriculteurs pour leurs traitements passe à 1.04 € l'hectare hors taxes. Il est rappelé que le budget eau et assainissement doit s'autofinancer.

## **MODIFICATION DE TARIFS : ASLYN SORTIES PISCINE ET TRANSPORT SCOLAIRE**

Suite à une erreur de transmission de tarif,, le conseil accepte le tarif modifié de 1 225€ pour l'intervention du maître nageur, mis à disposition par l'ASLYN (Animation Sports Loisirs Yonne Nord), dans le cadre des sorties piscine des élèves de l'école élémentaire.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL RELEVE COMPTEURS D'EAU ET MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE**

Le conseil décide de reconduire les contrats de maintenance pour l'année 2012 du terminal portable et du logiciel DIOPTASE pour le relevé des compteurs d'eau, ainsi que celui lié à la maintenance de l'ascenseur de la mairie.

## **PROGRAMME TROTTOIRS 2011 ET REFECTIION DU CREPIS DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

Suite à la réfection de m<sup>2</sup> supplémentaires de trottoirs au sein du programme 2011, le conseil accepte le devis complémentaire de l'entreprise COLAS d'un montant de 942.40€ HT.

Le conseil ayant décidé la réfection du mur autour de l'aire de jeux et à l'entrée du parc de la bibliothèque, le devis complémentaire de l'entreprise QUATRUS d'un montant de 6 397€HT est accepté. Le conseil décide également le démontage du préau sur la place de la mairie.

## **CONVENTION AGAPE**

Le conseil accepte les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation du Foyer Rural proposée par l'AGAPE (Association Garderie Accueil Parents Enfants).

## **CONVENTION CNAS CHARTE D'ACTION SOCIALE**

Le conseil autorise le Maire à signer la charte de l'action sociale mis en place par le CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) fin 2011 pour le personnel communal.

## **LOCATION TERRES DES CHAUMES**

Le conseil autorise le Maire à signer le nouveau bail établit par Maître AUDEUX, notaire à Sergines, au profit de la SCEA CHALEMBERT (dont le gérant est Monsieur Patrick BILLARD), sur une partie de la parcelle ZL3 (terres détenue en indivision par les deux communes MICHERY ET SERGINES). Les fermages sur les affectations respectives seront harmonisés.

## **RESILIATION CONTRAT LOCATION ET DEMANDE DE LOCATION AU 66 RUE DES TREILLES**

Suite au départ de Monsieur Cédric DAMHET au 1<sup>er</sup> juin 2012, le logement n°3 sera mis en location à Monsieur Yohann COTTIN.

## **AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES CANTINE SCOLAIRE**

Le conseil accepte l'avenant au contrat d'assurances pour la couverture du bâtiment de la nouvelle cantine.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de l'Association d'aide à domicile. Cette dernière étant à la recherche d'un local, il est envisagé de lui proposer de s'installer à côté du futur relais de services publics.
- Madame Catherine GEEVERDING souhaite qu'une poubelle soit installée dans le parking de la rue du Général Leclerc. Le conseil accepte à l'unanimité mais déplore l'incivilité de certains individus qui y ont commis des actes de vandalisme en cassant volontairement, en plusieurs endroits, les tuiles qui viennent d'être installées en protection du mur de clôture.
- Afin d'éviter que des véhicules à moteur continuent à utiliser le parcours de santé réservé aux piétons et aux riverains, dans les anciens fossés, il est décidé d'installer des barrières.

La séance est levée à 23h40.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Claude LEROY".

Jean-Claude LEROY.